

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

N°CT2023.3/045-12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Rosa LOPES, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Frédérique HACHMI à Madame Josette SOL, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne FILLOL .

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145231-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145231-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023

N°CT2023.3/045-12

OBJET : **Finances** - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget annexe "eau potable".

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.2/022 du 12 avril 2023 adoptant le budget primitif du budget annexe « eau potable » pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée du résultat 2022 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.3/045-10 du 21 juin 2023 portant approbation du compte administratif du budget annexe « eau potable » de Grand Paris Sud Est Avenir pour l'exercice 2022 ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à Grand Paris Sud Est Avenir de procéder à la reprise dans son budget annexe « eau potable » des résultats de clôture définitifs du budget annexe « eau potable » à l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement est affecté en priorité, lorsqu'il s'agit d'un excédent, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser ;

SOUS LA PRESIDENCE DE Madame Marie-Christine SEGUI, première Vice-Présidente, Monsieur le Président s'étant retiré de la séance ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145231-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 15 JUIN 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'affectation définitive de 19 302,26 euros au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour le financement de la section d'investissement.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'affectation définitive du solde de 229 425,30 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour le financement de la section d'exploitation.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-12
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145231-DE-1-1

FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget principal

FONCTIONNEMENT		en euro
Recettes	202 537 441,64	
Dépenses	183 993 782,96	
Solde d'exécution du budget 2022	18 543 658,68	
Résultat fonctionnement reporté (002)	0,00	
excédent de clôture de fonctionnement	18 543 658,68	

INVESTISSEMENT		en euro
Recettes	57 505 828,73	
Dépenses	54 289 065,94	
Solde d'exécution du budget 2022	3 216 762,79	
Résultat d'investissement reporté (001)	909 574,39	
résultat de clôture d'investissement	4 126 337,18	

RESTES A REALISER		en euro
recettes	4 119 263,71	
dépenses	12 943 053,25	
solde	-8 823 789,54	

		en euro
Solde de la section d'investissement		-4 697 452,36
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL		4 697 452,36
Affectation volontaire proposée au 1068		13 846 206,32
Excédent de fonctionnement reporté 002		0,00

Visé par le comptable

le 10/03/2023

Signature


D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "assainissement"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	7 286 137,79
Dépenses	5 633 391,91
Solde d'exécution du budget 2022	1 652 745,88
Résultat fonctionnement reporté (002)	0,00
excédent de clôture de fonctionnement	1 652 745,88

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	6 020 304,20
Dépenses	7 203 297,89
Solde d'exécution du budget 2022	-1 182 993,69
Résultat d'investissement reporté (001)	1 894 072,96
résultat de clôture d'investissement	711 079,27

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	1 366 734,37
solde	-1 366 734,37

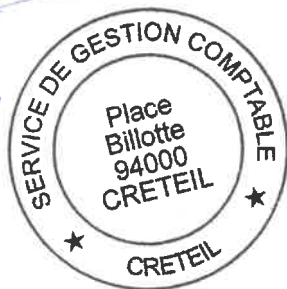
	en euro
Solde de la section d'investissement	-655 655,10
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL	655 655,10
Affectation volontaire proposée au 1068	997 090,78
Excédent de fonctionnement reporté (002)	0,00

Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "parcs de stationnement"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	1 039 166,90
Dépenses	1 185 204,12
Solde d'exécution du budget 2022	-146 037,22
Résultat fonctionnement reporté (002)	317 815,22
excédent de clôture de fonctionnement	171 778,00

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	501 128,72
Dépenses	286 284,10
Solde d'exécution du budget 2022	214 844,62
Résultat d'investissement reporté (001)	1 454 040,45
résultat de clôture d'investissement	1 668 885,07

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	17 486,00
solde	-17 486,00

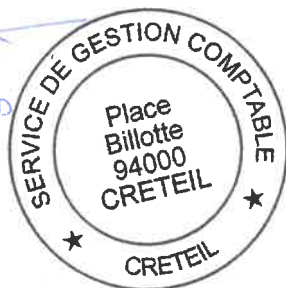
	en euro
Solde de la section d'investissement	1 651 399,07
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL	0,00
Affectation volontaire proposée au 1068	0,00
Excédent de fonctionnement reporté 002	171 778,00

Visé par le comptable

Signature

le 10/03/2023

D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "eau potable"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	99 598,84
Dépenses	0,00
Solde d'exécution du budget 2022	99 598,84
Résultat fonctionnement reporté (002)	149 128,72
excédent de cloture de fonctionnement	248 727,56

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	37 893,75
Dépenses	18 514,76
Solde d'exécution du budget 2022	19 378,99
Résultat d'investissement reporté (001)	-16 943,75
résultat de cloture d'investissement	2 435,24

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	2 737,50
solde	-2 737,50

	en euro
Solde de la section d'investissement	-302,26
Besoin de financement / 1068 MINIMAL	302,26
Affectation volontaire proposée au 1068	19 000,00
Excédent de fonctionnement reporté 002	229 425,30

Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

D. PACAUD

